

Paris, le 8 juin 2018

Communiqué de presse

L'UNPS condamne fermement la nouvelle déréglementation des professions de santé qui accorde la quasi-totalité des compétences des masseurs-kinésithérapeutes aux chiropraticiens

En regard des règles établies de formation et d'exercice appliquées aux professions de santé réglementées, qui font de la santé en France un domaine d'excellence, l'UNPS est exaspérée de voir une nouvelle fois une néo-profession de LA santé obtenir la quasi-compétence d'une profession de santé ainsi que la reconnaissance de 300ECTS refusée jusqu'alors aux kinésithérapeutes. Pourquoi donner des compétences aux chiropraticiens alors que les masseurs-kinésithérapeutes en disposent déjà ?

L'UNPS se pose alors la question de savoir si dans ce cas les patients auront une prise en charge thérapeutique avec les mêmes logiques, critères et conditions de qualité et de sécurité ?

L'UNPS condamne fermement cette déréglementation des professions de santé pouvant mettre en danger la population et, qui en plus, est en contradiction totale avec la politique de parcours de soins et de coordination entre professionnels de santé.

Contacts presse : *Daniel PAGUESSORHAYE – Président – 06 89 49 91 23*